

CHAM

Classes
à Horaires
Aménagés
Musique

Alto
Basson
Batterie
Clarinete
Clavecin
Contrebasse
Cor
Flûte traversière
Guitare
Hautbois
Percussions
Piano
Saxophone
Trombone
Trompette
Violon
Violoncelle

CHORALE,
COMBO JAZZ,
HARMONIE,
ORCHESTRE
À CORDES,
MAO

Pratiques
collectives

MUSIQUE + COLLÈGE

Un enseignement musical organisé pendant
le temps scolaire au collège et au Conservatoire.

En partenariat avec l'Éducation Nationale.



De la 6^e
à la 3^e

2

1

1

Conservatoire
Musique & Danse
de Vienne

Le Trente - Espace Saint-Germain
30, avenue du Général-Leclerc

Directeur : Jean-Philippe Causse

04 74 15 99 50
conservatoire@mairie-vienne.fr

2

Collège
François Ponsard

1, Place André-Rivoire

Principal : Pascal Bonte

04 74 78 89 40
ce.0381907S@ac-grenoble.fr

Vienne
Qualité de VILLE

Conservatoire
Musique & Danse

Conservatoire à Rayonnement Communal

CHAM

Classes
à Horaires
Aménagés
Musique



De la 6^e
à la 3^e

Collège François Ponsard

Conservatoire Musique & Danse
de Vienne (CRC)

Vienne
Qualité de VILLE



**Classes
à Horaires
Aménagés
Musique**

**C'EST
QUOI**

Les classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) permettent à des collégiens motivés par la musique de concilier leur scolarité avec un enseignement artistique approfondi.

Le but n'est pas de former des musiciens professionnels, mais de prodiguer un enseignement complet dans lequel la musique joue un rôle moteur et fédérateur.

**Conservatoire
Musique & Danse**
Conservatoire à Rayonnement Communal

Les CHAM proposent une éducation musicale centrée sur les pratiques collectives (chant choral, orchestres ou combo et formation musicale).

Les élèves suivent des cours d'instruments (individuel ou collectif) et peuvent s'orienter vers un parcours jazz ou un parcours classique. Les CHAM s'appuient également sur le projet ERASMUS « Music and Dance for Europe » qui aborde la notion de mouvement à partir de la 5^e et se concrétise par des mobilités dans des pays européens en classe de 4^e et de 3^e.

Ils sont intégrés au projet du Collège François Ponsard. L'enseignement général est dispensé dans le respect des programmes officiels.

Les CHAM peuvent accueillir les enfants de toute l'agglomération viennoise (sous réserve de dérogation) et peuvent être intégrées des élèves ayant suivi un enseignement au Conservatoire ou ayant pratiqué dans une autre structure pendant au moins deux ans.



**Inscription
gratuite**

L'inscription en CHAM est gratuite, seuls restent à la charge des parents la location ou l'achat de l'instrument et des partitions.



**Classes
à Horaires
Aménagés
Musique**

**COMMENT
S'INSCRIRE**

1

Fiche de demande d'admission

À retirer auprès du
Collège François Ponsard

1, Place André-Rivoire

2

Préinscription et rencontre test

**au Conservatoire
Musique & Danse de Vienne**

Le Trente - Espace Saint-Germain
30, avenue Général-Leclerc

Sur rendez-vous au 04 74 15 99 50

3

Commission d'admission

Une commission d'admission est programmée le 4 mai 2023. L'admission définitive est prononcée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale à l'issue de la commission où siègent le directeur du CMD, le principal, le CPE et le professeur d'éducation musicale du collège.